# Dossier de presse

# Reims à vélo

www.reims.fr

Reims.fr

# Reims à vélo

La ville de Reims lance « **Reims à vélo** », un schéma structurant composé de **11 lignes** soit **plus de 50 km** de réseau cyclable qui permettra, à terme, de desservir plus de **75 % de la population rémoise** en aménagements vélo. Ce réseau continu, maillé d'aménagements cyclables efficaces et qui évoluera en fonction des besoins des habitants, transformera Reims en un véritable territoire cyclable.

Ces deux dernières années, les services de la ville de Reims et l'association cycliste Vél'Oxygène sont parvenus au même constat : la part des cyclistes à Reims a augmenté de 30 %. Pratiques, économiques et plus écologiques, le vélo et la trottinette (électriques ou non) sont devenus – notamment lors de la sortie des confinements successifs – des modes de déplacements largement plébiscités par les Rémoises et les Rémois. Plus de 1 200 dossiers ont d'ailleurs été déposés auprès des collectivités de Reims et du Grand Reims dans le cadre des aides à l'achat de vélos – une opération lancée en avril dernier qui permet aux habitants de bénéficier d'aides financières adaptées et cumulables avec celle proposée par l'État pour pouvoir s'acheter un vélo.

Ces nouvelles pratiques génèrent de nouveaux besoins. Afin d'y répondre au mieux, la ville de Reims est allée à la rencontre de ses habitants, cyclistes mais également automobilistes et piétons, pour proposer un réseau d'aménagements cyclables efficace et continu qui structurera l'ensemble de la ville, desservira les zones les plus denses et réduira, au quotidien, les conflits d'usages entre les différents modes de transport.

Le réseau « **Reims à vélo** » s'inscrit dans la politique responsable de développement du vélo menée par la ville de Reims. Il a pour objectif d'encourager les habitants à pratiquer le report modal dès que cela est possible afin de **réduire la pollution et le bruit en ville** tout en contribuant **au bien-être et à la santé publique**. À l'échelle nationale, « Reims à vélo » va au-delà des exigences inscrites dans la Loi Climat, à savoir, l'objectif national de 9 % de part modale vélo en 2024.

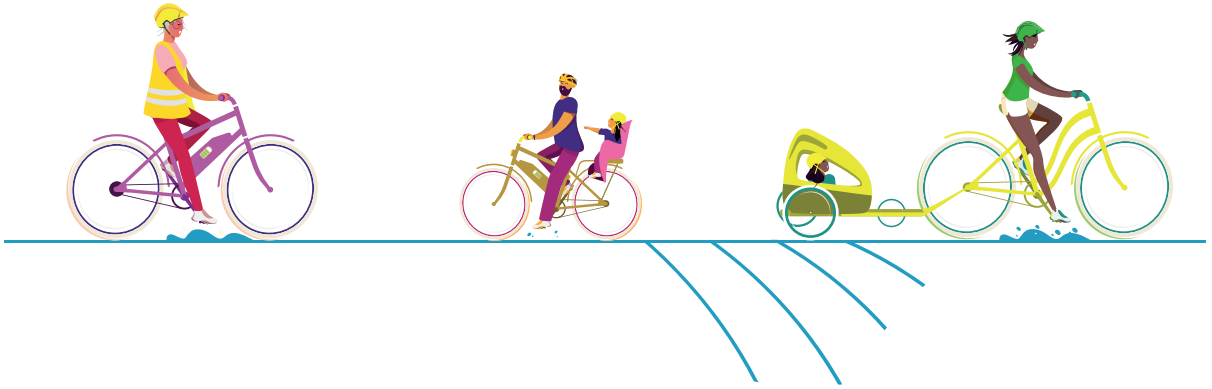

# 50 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

« **Reims à vélo** » se compose de **11 lignes** : 2 rocades et 9 radiales d'aménagements cyclables couvrant au total plus de 50 km.

Ces 11 lignes seront complétées par d'autres aménagements cyclables, visant notamment à résoudre les « points noirs » de la ville.

Elles desserviront les zones d'habitat les plus denses (plus de 75 % des habitants pour bénéficier d'aménagements cyclables) et permettront d'accéder aux zones d'emplois facilement (CHU, centre-ville, Farman-Pompelle-Croix Blandin...).

Des connexions avec les établissements d'enseignements supérieurs sont prévues afin de répondre aux besoins des étudiants.

Enfin, ces lignes tiennent compte des projets urbanistiques actuels et futurs et sont évolutives en fonction d'éventuels nouveaux besoins et habitudes.

La ligne « **Farman** » sera la première à voir le jour en 2022 puis le réseau se réalisera à raison d'au minimum une ligne par an.

Une enveloppe d'un million d'euros est allouée au projet « **Reims à vélo** » pour l'année 2022.

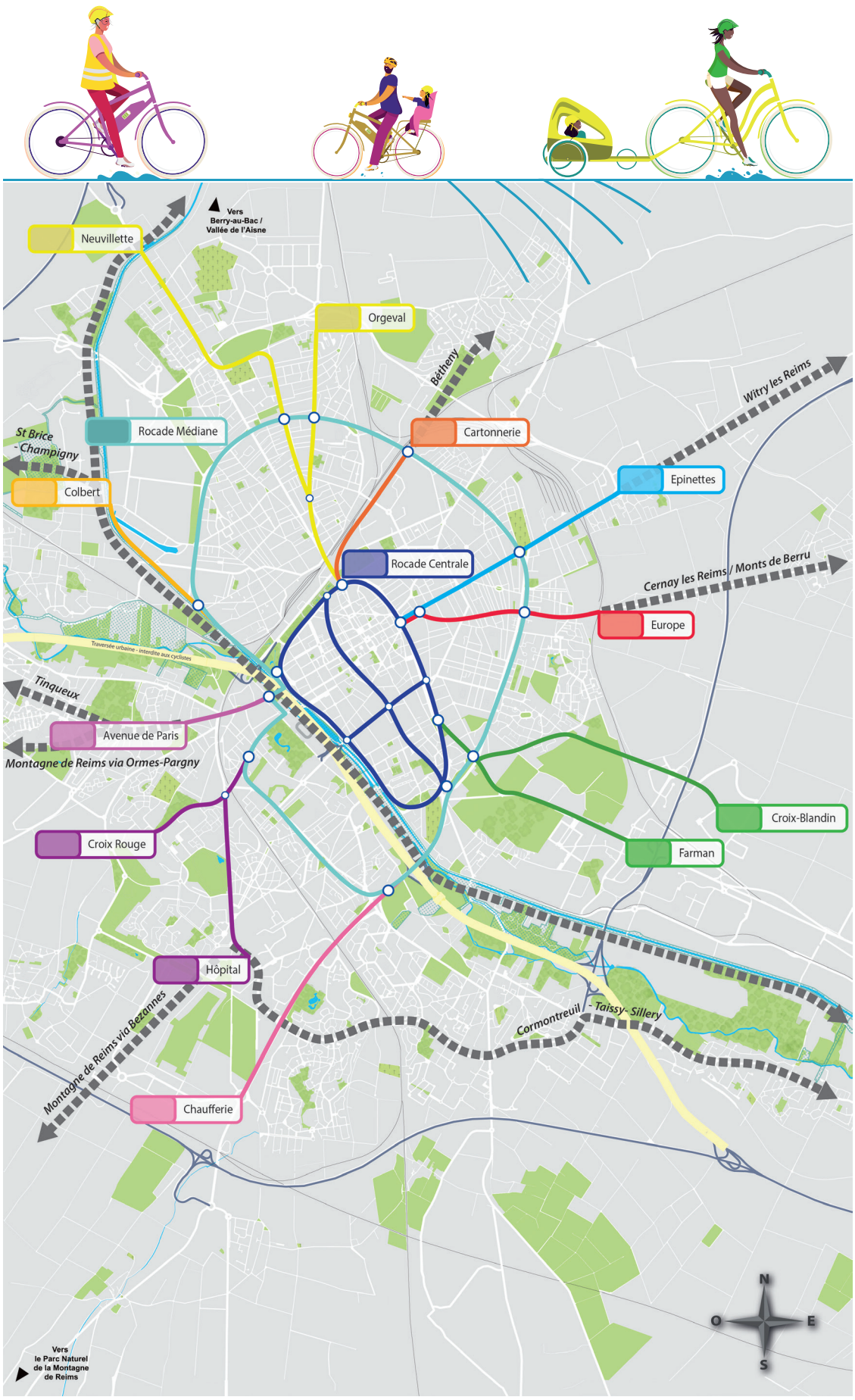


*Carte du réseau « Reims à vélo » à terme – © ville de Reims*

# TYPOLOGIE DES AMÉNAGEMENTS

Afin de garantir l'efficacité du réseau, une attention particulière est portée sur le confort et la qualité des aménagements réalisés.

Tout comme les aménagements cyclables précédemment réalisés, « **Reims à vélo** » répondra à des principes de conception rigoureux : **respect des largeurs préconisées pour les pistes cyclables, création de sas vélos, marquage identifiable etc**.

Ces aménagements cyclables seront séparés des flux de voitures et de piétons, identifiés et matérialisés dans l'espace public, au travers notamment d'une signalétique dédiée et de l'utilisation de la couleur :

*Exemple de matérialisation de lignes de rive d'une piste cyclable – © ville de Reims*

*Exemple d'identification des lignes du réseau « Reims à vélo »*
*© ville de Reims*

**Chacune des lignes du réseau sera clairement identifiable.**

L'ensemble de la signalétique sera matérialisée au sol afin d'éviter la multiplication des panneaux. **La lisibilité de « Reims à vélo » est une priorité**, aussi bien pour les cyclistes que pour les automobilistes et piétons.

*Exemple de traitement d'une intersection sur bande cyclable*
*© ville de Reims*

**Un travail sera effectué sur les revêtements et les continuités pour améliorer le confort et la fluidité d'usage :**

- traitement à plat des entrées sorties de pistes et des trajectoires adaptées aux cycles ;
- une jonction « invisible » pour l'usager entre les différentes typologies d'aménagements ;
- des revêtements lisses mais non glissants ;
- un travail sur les déformations de routes, un soin particulier porté à l'entretien et au confort des revêtements ;
- une veille attentive au nettoyage des aménagements, à la taille des végétaux et à la viabilité hivernale.

SERVICE PRESSE
ET RELATIONS MÉDIAS
presse@reims.fr - espace presse
Tél. : 03 26 77 77 40

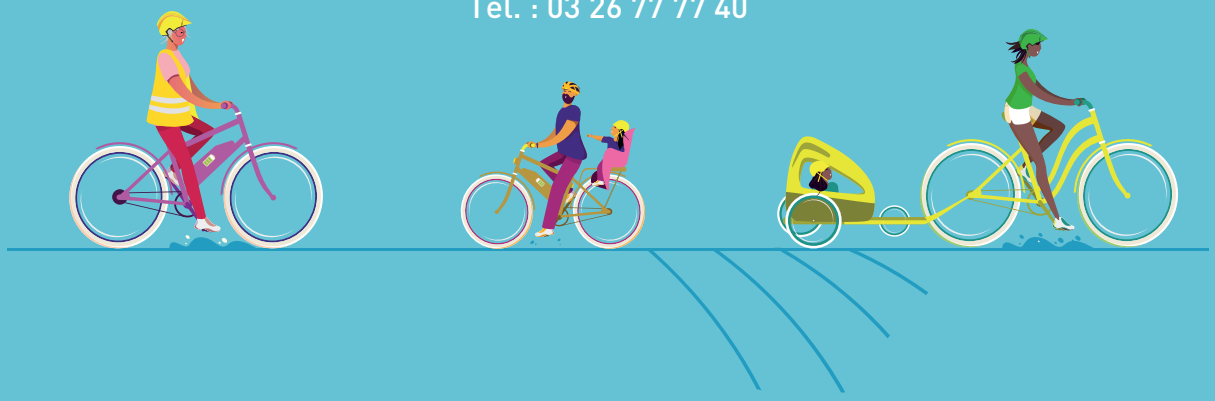

*Septembre 2021*

www.reims.fr

Reims.fr